

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 14h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président.

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents: M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Capel (CC Coteaux du Girou); Mme Couttenier (CC Save au Touch), M. Dumoulin (CC Val'Aïgo), M. Espic (Toulouse Metropole), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Métropole), M. Maurel (CC Val'Aïgo), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Normand (CA Sicoval), M. Roussel (CA Sicoval), M. Savigny (CC Coteaux-Bellevue), M. Terrail-Novès (Toulouse Metropole), M. Tronco (CA Sicoval)

<u>Etaient excusés</u>: M. Bouche (CC Coteaux du Girou), M. Briand (Toulouse Métropole), M. Moign (CC Hauts-Tolosans),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS
MME GIBERT (CC FRONTONNAIS), POUVOIR À M. ESPIC
MME GOMEZ (CC SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER
M. TRAUTMANN (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS
MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. BERTORELLO

Date de la convocation: Jeudi 1er avril 2021

Secrétaire de séance : M. CÉDRIC MAUREL

D2021-20 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle et d'une plateforme de stockage et broyage de bois et de déchets verts

I - Contexte

TISSEO projette d'implanter un site de maintenance et de remisage (SMR) de la future 3è ligne de métro toulousaine sur l'emplacement d'infrastructures de traitement de déchets de Toulouse Métropole sur le site de Daturas.

II - Objet

L'objet du marché porte sur le déplacement et le réaménagement des installations suivantes :

- La déchetterie professionnelle de Daturas : celle-ci sera relocalisée au sud de l'actuelle unité de compostage des boues.
- La Plateforme de stockage et de broyage de bois actuellement localisée sur le site de la station de transfert, doit être déplacée sur un terrain laissé libre de l'actuelle compostière le long du chemin de Chantelle. Les nouvelles installations intégreront également un espace de remisage de bennes et remorques. Transitoirement, des déchets verts devront être transférés sur cette plateforme, le temps de finaliser le bâtiment de compostage des déchets verts venant en substitution de la plateforme de compostage actuelle.

Par conséquent, le marché comporte 2 lots :

- Lot n°1 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie Professionnelle
- Lot n°2 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une plateforme de stockage broyage de Bois et de déchets verts

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20210408-D2021-20-DE Date de télétransmission : 28/04/2021 Date de réception préfecture : 28/04/2021



La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage au lot n° 1 est égale à 2 097 000.00 euros hors taxes.

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage au lot n° 2 est égale à 1 338 000.00 euros hors taxes.

III - Procédure

Publicité:

- BOAMP : annonce n° 21-20743 émise le 12/02/2021
- JOUE: annonce n° 2021-010734 émise le 12/02/2021
- Marche Online : annonce N° AO-2109-0957 émise le 12/02/2021

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur le Profil acheteur « <u>www.marchessecurisés.fr</u> » : le 15/02/2021.

Date et heures limites de réception des offres : 16 mars 2021 à 14 heures.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres A l'ouverture des plis, 4 entreprises ont répondu :

- Entreprise INDDIGO : lots n°1 et 2
- CABINET D'ETUDES ARRAGON : lots n°1 et 2
- PRIMA INGENIERIE SUD OUEST : lots n°1 et 2
- OTCE INFRA : lots n°1 et 2

Des demandes de précisions ont été demandées à l'ensemble des candidats concernant la partie ICPE.

Des réponses complète et détaillée ont été apportées, sauf pour l'entreprise OTCE qui n'a pas répondu.

Il a été procédé à l'analyse et au classement des offres par les responsables techniques de DECOSET.

IV - Critères d'analyse des offres

1 - Prix des prestations pondéré à 40 %.

La note valeur prix est calculée par comparaison à l'offre la moins disante conforme à qui est attribuée la note de 40.

Formule: Note = $40 \times (prix le plus bas) / (prix du candidat)$

L'offre financière la moins disante obtient la note maximale.

2 - Valeur technique au regard du mémoire justificatif demandé pondérée à 60 %.

Le mémoire justificatif comprend :

- Les références professionnelles et les capacités adaptés au projet :
 - Présentation du personnel susceptible d'être affecté à la mission. Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières du candidat, et notamment des responsables envisagés pour la prestation. Le candidat devra notamment fournir les CV des intervenants;
 - Liste des principales missions de maîtrise d'œuvre effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importances ou de complexité équivalente en détaillant pour chacune d'elles le nom du maitre d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée.
- Une note méthodologique :
 - Les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission ;
 - L'organisation et les moyens de la maîtrise d'œuvre ;
 - Un planning prévisionnel d'exécution de l'ensemble de la mission
 - Une description de sa démarche environnementale et paysagère en lien avec le projet.

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20210408-D2021-20-DE Date de télétransmission : 28/04/2021 Date de réception préfecture : 28/04/2021



 Le justificatif de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, son degré de complexité, l'importance des travaux et leur complexité.

V - Décision de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 29 mars 2021 a retenu les offres suivantes :

Lots	Entreprises	Classement	Note Totale /100	Prix € HT
1	PRIMA INGENIERIE SUD OUEST	1	92	54 725.00
2	Cabinet d'Études ARRAGON	1	81.22	79 365.00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2021,
- ✓ **AUTORISE** le Président ou la personne ayant reçu délégation à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de cette prestation,
- ✓ S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE PRÉSIDENT,

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	7	8	15
votants	7	8	15
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions	*2		
Votes contre			
Votes pour	20	10	30